

PERSONNELS DE L'UPJV

Service de la performance

[Accueil](#) > [Amélioration continue](#)

Rattaché au Pôle Ressources et Moyens (ReM) au sein de la Direction Générale des Services, le Service de la Performance est un service d'appui à la gouvernance et aux directions de l'établissement. Il les accompagne sur les volets de la **Maîtrise des Risques**, de l'**allocation des moyens** et de l'**organisation**. Il contribue ainsi à l'**amélioration de la performance de l'établissement** en intervenant de façon **transverse dans les domaines du contrôle interne financier, du pilotage et de la qualité**.

MISSIONS PRINCIPALES DU SERVICE

Organiser, animer et partager une démarche de contrôle interne financier à tous les niveaux de l'établissement.

Définir des outils d'analyse, de pilotage, de régulation (indicateurs, tableaux de bord...) en collaboration avec le service des statistiques (direction des systèmes d'information) et la direction financière pour toutes les données issues du SI et à destination des services, composantes et directions.

Améliorer la qualité et la fiabilité des informations en collaboration avec les différents pôles, directions et composantes de l'établissement.

Identifier et analyser les causes et les effets des écarts entre les objectifs et les réalisations, repérer et aider à clarifier les objectifs.

Analyser les performances via des indicateurs et suivis de coûts.

LA MAÎTRISE DES RIQUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est un outils complet de gestion qui contribue à la continuité administrative, à la qualité de service et à la sécurisation des activités.

Il faut garder à l'esprit que la garantie absolue (ou sécurité totale) **n'existe pas**.

L'objectif est d'aboutir à la mise en place d'un dispositif assurant une **maîtrise raisonnable** des activités exercées et des risques (pas que financiers) qui s'y attachent.

LA QUALITÉ : UNE APPROCHE PAR LES PROCESSUS

Il s'agit d'une démarche préconisée pour le pilotage des organisations. elle constitue un vecteur de qualité (certification ISO) et de performance.

Règlementation

Décret GBCP du 07 novembre 2012 qui instaure l'obligation du contrôle interne budgétaire et comptable : «Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable.» (art. 215)

Pôle REM

Service de la performance

Bat. Présidence 1er étage
1 chemin du Thil
80000 Amiens

Chef de service :

[Damien LEVEQUE](#)
03 22 82 72 82

Chargée qualité & amélioration continue :

[Caroline CORROYER](#)
03 22 82 58 12

N'hésitez pas à consulter les documents !

[Webinaire de l'administration du 09/10/23](#)
[Présentation démarche Maîtrise des risque \(webinaire du 09/10/23\)](#)

[Présentation \(flyer\)](#)
[Organigramme établissement CIF](#)

[L'approche par processus](#)
[Cartographie des processus](#)
[Description des processus](#)